



Arles, mardi 26 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/02036

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Crue**Arrêt de navigation dans l'Hérault
PHEN atteintes (plus hautes eaux navigables)****Arrêt de navigation (Sur tout le canal dans sa partie
héraultaise (en aval (à l'Ouest) de la croisée du fleuve
Vidourle) (tous les usagers - dans les deux sens)**

**- à partir du 26/03/2024 à 14:15****o Canal du Rhône à Sète**

entre les pk 26,500 (portes du Vidourle) et pk 65,000 (Frontignan)

Commentaire :

Le canal du Rhône à Sète dépasse dans sa partie héraultaise le niveau des plus hautes eaux navigables (0,40 m.NGF).

Par conséquent et jusqu'à nouvel ordre, le présent arrêt de navigation est pris sur l'ensemble des segments précités (en branche magistrale comme sur les branches secondaires).

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Par délégation

Joseph VIOLLIN